

# NEGOFIL

## LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC,  
Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

La FDMC est fermée pour congés annuels du 4 au 18 août ; Nous vous souhaitons un bel été.

### REP PMCB 2.0 : une refondation engagée, la FDMC pleinement mobilisée



À l'initiative de la ministre Agnès Pannier-Runacher, une réunion s'est tenue Lundi 21 sur la refondation de la REP PMCB. La Ministre a présenté le calendrier de mise en œuvre de la « REP 2.0 », qui s'étendra jusqu'au premier semestre 2026. Dès ce mois de juillet, un organisme coordonnateur de la filière sera mis en place. Des modifications législatives et réglementaires interviendront à l'automne, avec une stabilisation des projets de texte attendue pour décembre.

Le moratoire en cours est confirmé, tout comme la continuité de fonctionnement des points de collecte existants et des obligations des éco-organismes auprès des distributeurs. Parmi les orientations évoquées figurent la visibilité de l'éco-contribution, l'obligation pour les éco-organismes de publier leurs barèmes six mois avant leur entrée en vigueur, une remise en cause du principe uniforme de gratuité, ainsi qu'un allègement possible des règles de maillage des points de reprise, sous réserve de l'accord des conseils régionaux.

Représentant 80 % des distributeurs concernés par l'obligation de collecte, la FDMC a réaffirmé son engagement en appelant à un assouplissement ambitieux du dispositif et à une réduction drastique des coûts, sans complexification supplémentaire pour les professionnels.

Les comptes-rendus et les positions de la Fédération sont disponibles sur l'accès « adhérent » du site [www.fdmc.org](http://www.fdmc.org)

### MaPrimeRénov' : une réouverture partielle sous haute vigilance



La FDMC participait ce mardi 22 juillet à une réunion de cadrage présidée par Valérie Létard, ministre chargée du Logement, aux côtés du président de l'Anah, Thierry Repentin. Cette réunion visait à définir les nouvelles orientations du dispositif MaPrimeRénov', dans un contexte de tensions budgétaires, de saturation des guichets et d'attentes fortes exprimées par les parlementaires, les collectivités et les professionnels.

Le ministre a confirmé la réouverture du guichet pour les rénovations d'ampleur à partir du 30 septembre 2025, limitée aux ménages très modestes et à 13 000 dossiers, alors que 29 000 demandes avaient déjà été déposées en juin. Le dispositif des monogestes reste ouvert jusqu'à fin 2025. Malgré les débats sur son efficacité, la ministre en a défendu l'intérêt comme étape vers une rénovation complète, et annoncé des consultations à la rentrée.

La FDMC a pris acte de cette réouverture ciblée mais regrette une restriction trop brutale de l'accès à l'aide, qui pourrait créer des effets d'embouteillage et d'instabilité. Elle s'est associée aux inquiétudes exprimées sur les conséquences du pilotage en stop-and-go qui fragilise la visibilité pour les professionnels comme pour les ménages. La Fédération se félicite néanmoins des annonces de pérennisation du dispositif pour 2026. Elle restera pleinement mobilisée pour s'assurer que ces perspectives se traduisent concrètement dans le projet de loi de finances à venir.

Les comptes-rendus et les positions de la Fédération sont disponibles sur l'accès « adhérent » du site [www.fdmc.org](http://www.fdmc.org)

### La FDMC engagée dans les discussions sur le nouveau coefficient électrique



La FDMC participe aux travaux du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) sur le projet d'arrêté visant à abaisser le coefficient de conversion de l'électricité dans le DPE, de 2,3 à 1,9. Cette réforme permettrait à environ 850 000 logements chauffés à l'électricité de sortir du statut de passoire énergétique.

Le texte prévoit également, à compter du 1er Janvier 2026, une mise à jour gratuite et dématérialisée des étiquettes DPE existantes, accessible via la plateforme de l'ADEME, sans qu'un nouveau diagnostic soit requis.

Malgré le rejet du projet par le Conseil supérieur de l'énergie, qui a exprimé de vives réserves sur l'absence de données d'impact partagées, le gouvernement semble déterminé à faire adopter cette réforme dès septembre 2025 par décret. La FDMC reste attentive aux conséquences concrètes de cette évolution pour les professionnels de la filière et veille à la cohérence des outils publics de la rénovation énergétique.

### Emballages professionnels : une filière REP en construction



Le 24 juillet, le ministère de la Transition écologique a réuni les parties prenantes pour faire le point sur l'avancement de la REP Emballages professionnels. Cette filière REP, de type financier, prévoit que les éco-organismes perçoivent les contributions des producteurs et les reversent aux collectivités ou opérateurs assurant la collecte et le tri, dès lors qu'ils en font la demande.

La réunion a permis de présenter les grandes lignes du futur cahier des charges : agrément unique, soutien à l'éco-conception, barèmes incitatifs fondés sur les tonnes collectées et recyclées, appui spécifique au tri à la source, au réemploi et à la collecte de proximité. Un soutien différencié est envisagé pour les déchets dangereux, et une réflexion est prévue pour les producteurs assurant eux-mêmes la gestion de leurs déchets.

L'arrêté "périmètre", encore en discussion, vise à mieux distinguer les emballages ménagers des professionnels. Des critères inspirés du modèle belge ont été évoqués pour les produits à usage exclusivement professionnel.

La FDMC, engagée dans ces travaux, appelle à une clarification des règles, une montée en puissance maîtrisée et une cohérence d'ensemble avec les autres filières REP. Les concertations se poursuivent pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

### Les publications de la FDMC : un levier d'anticipation pour les acteurs du négoce



Dans un contexte réglementaire en constante évolution, la FDMC met à disposition de ses adhérents des analyses juridiques et fiscales approfondies, pensées pour éclairer leurs décisions et anticiper les évolutions susceptibles d'impacter l'activité du négoce.

Parmi les dernières publications accessibles dans l'espace adhérents du site, figurent une note sur le régime de TVA applicable à la mise à disposition de véhicules de fonction à la lumière du rescrit fiscal du 30 avril 2025, une analyse de la récente loi de lutte contre la fraude aux aides publiques et de ses incidences sur la facturation des sous-traitants, ou encore un décryptage du projet gouvernemental de statut fiscal pour les bailleurs privés. La FDMC revient également sur la procédure engagée par la Commission européenne à l'encontre de l'obligation d'apposer le logo Triman, instaurée par la loi AGECE et ses conséquences pour les metteurs en marché.

Réservées aux adhérents, ces publications constituent un outil d'information précieux et un appui concret pour se positionner face aux évolutions du cadre réglementaire. Pour accéder à l'espace dédié et obtenir vos identifiants, contactez directement la FDMC.

### Constructyts : renouvellement du conseil d'administration et de la présidence



Le conseil d'administration de Constructyts a procédé, le 10 juillet 2025, à la désignation de sa nouvelle gouvernance.

Christophe Possémé (collège « employeurs ») a été nommé Président de Constructyts et Frank Sierra (collège salariés), Vice-président.

La FDMC dispose de 4 sièges au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale : Sébastien Leclercq (Leclercq matériaux), Pierre Lucien-Brun (SGDF), Patricia Caillot (Gedimat) et Stéphanie Gazel (FDMC).

La FDMC, par ses entreprises mandataires, siège également dans les sections paritaires professionnelles (SPP) du négoce et celle de l'alternance. Elle dispose, également, d'un mandat au sein de la commission « audit et finances ».

### Retour sur le partenariat avec le monde éducatif



Suite à la signature d'une nouvelle convention de coopération 2025-2029 avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Constructyts, l'opérateur de compétences de la Construction et la FDMC, découvrez les retombées médiatiques et les premiers échos de ce partenariat stratégique. [Cliquez ici](#)

### Fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC)



En lien avec Constructyts, les membres de la CPNEFF se sont réunis, les 19 mai et 17 juillet, pour déterminer les NPEC d'une trentaine de certifications (*Responsable Développement Commercial et Marketing, Administrateur systèmes et réseaux, Manager relation client...*) conformément aux préconisations formulées par France compétences, dans un contexte de baisse budgétaire.

### Foulées du Négoce 2025 : la mobilisation est lancée ! Les inscriptions sont encore ouvertes



Organisée du 15 septembre au 15 octobre 2025, la nouvelle édition des Foulées du Négoce invite tous les collaborateurs de la profession à se mobiliser autour d'un défi sportif, fédérateur et porteur de sens. Cette initiative, accessible à tous, vise à valoriser le dynamisme du négoce tout en soutenant les démarches RSE des entreprises, à travers un engagement concret en faveur de la biodiversité et des forêts françaises.

En 2024, près de 900 participants avaient répondu présent. Serez-vous encore plus nombreux cette année ? Chaque inscription compte, chaque pas renforce la dynamique collective !

Pour tout savoir sur la campagne 2025, la FDMC donne rendez-vous à ses adhérents le **vendredi 29 août de 11h00 à 12h00** lors d'un webinaire d'information. Ce temps d'échange permettra de revenir sur les modalités d'inscription, de découvrir les outils de communication mis à disposition des négoce, et de faire connaissance avec notre partenaire EcoTree, engagé à nos côtés pour cette nouvelle édition.

Chaque inscription renforce la dynamique collective, chaque pas compte. Faites parvenir vos questions en amont à l'adresse [federation@fdmc.org](mailto:federation@fdmc.org).

### Audit de renouvellement QUALIOPI : une réussite pour AFENBAT !



AFENBAT, l'Association de Formation et d'Etude du Négoce Bâtiment **créée par la FDMC** propose des formations à destination des collaborateurs du négoce et de la distribution professionnelle.

La certification QUALIOPI est gage de qualité des organismes de formation en France. Ce contrôle de conformité atteste du suivi pédagogique des collaborateurs afin qu'ils développent des qualifications qui leur serviront professionnellement.

Les entreprises obtiendront une prise en charge partielle ou totale via leur OPCO pour suivre les formations proposées.

Plus de renseignements : [contact@afenbat.fr](mailto:contact@afenbat.fr)

### Curieux d'en savoir plus ou de tester vos connaissances sur la filière cet été ?



Plongez dans l'univers de la distribution de matériaux de construction sur [www.distrib-constructeurs-construction.fr](http://www.distrib-constructeurs-construction.fr) ou relevez le défi du serious game *Distrib Devenir* !

FDMC  
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction  
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris  
[www.fdmc.org](http://www.fdmc.org) Email : [federation@fdmc.org](mailto:federation@fdmc.org)

